

---

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE JEUDI 14 AVRIL 2022, AU CRDITED ESTRIE

<b>Présences :</b>	Isabelle Boucher Gerald R. Cutting Dominique Dorion Jocelyne Faucher André Forest Jacques Fortier Marie-Paule Gendron Diane Gingras Rachel Hunting Michel Kinumbe Elungu Michel Lafrance Patrice Lamarre Denis Roussel Jean Roy Stéphane Tremblay Raymonde Vaillancourt	Administrateur Administrateur Membre observateur Administrateur Administrateur Président Membre observateur Vice-présidente Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Président-directeur général Administrateur
<b>Absences motivées :</b>	Serge Lepage Serge Therrien Alain Thivierge	Administrateur Administrateur Administrateur
<b>Invités :</b>	Pascale Bélisle Yann Belzile  Robin Marie Coleman Donald Haineault	Adjointe au président-directeur général et aux affaires publiques Directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques  Présidente-directrice générale adjointe Directeur général adjoint aux programmes sociaux et de réadaptation

---

### 1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

Le président, M. Jacques Fortier, souhaite la bienvenue à tous à cette 64<sup>e</sup> assemblée ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

---

### 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions du public
4. Lecture, approbation et suivis des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 17 mars 2022 et de la séance spéciale tenue le 23 mars 2022
5. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général
6. Points pour échanges (discussion et/ou décision) *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*
  - 6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté
    - 6.1.1 Comité des usagers du centre intégré et des comités des usagers – État de situation
    - 6.1.2 Santé globale des ressources humaines – Pénurie de main-d'œuvre – Modulation des services

6.1.3 Rapport sur l'application du protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental

**6.2 Assurer la qualité des soins et services**

6.2.1 Planification trisannuelle 2020-2023

**6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services**

**6.4 Utiliser judicieusement les ressources**

**6.5 Intégrer la mission universitaire**

**7. Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général**

7.1 Comité de gouvernance et d'éthique du 22 mars 2022

7.2 Comité des ressources humaines et des communications du 25 mars 2022

7.3 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 31 mars 2022

7.4 Comité de vigilance et de la qualité du 6 avril 2022

**8. Agenda de consentement *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ***

**8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté**

8.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

8.1.2 Nomination de chefs de service et/ou de département

8.1.3 Politique sur la confidentialité des renseignements personnels

8.1.4 Permis d'exploitation de l'établissement

**8.2 Assurer la qualité des soins et services**

8.2.1 Certification – Pouvoir d'inspection

**8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services**

**8.4 Utiliser judicieusement les ressources**

8.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ

8.4.2 Contrats de sages-femmes

8.4.3 Rapport trimestriel à la période 12 de l'établissement pour l'exercice financier 2021-2022

**8.5 Intégrer la mission universitaire**

8.5.1 Centre de recherche sur le vieillissement – Nomination d'un chercheur

8.5.2 Centre de recherche du CHUS – Nomination d'une nouvelle chercheuse

**9. Divers**

**10. Huis clos**

10.1 Cadres supérieurs

10.2 Présidence du comité d'éthique de la recherche

10.3 Démission d'un membre du conseil d'administration

**11. Clôture de la séance**

**Déclaration de conflits d'intérêts**

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

---

**3.0 Période de questions du public**

---

Aucune question n'est soumise.

#### **4.0 Lecture, approbation et suivis des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 17 mars 2022 en présentiel et de la séance spéciale tenue le 23 mars 2022 par vidéoconférence Zoom**

Les membres ayant pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 17 mars 2022 et de la séance spéciale tenue le 23 mars 2022, sur proposition dûment appuyée, ils sont adoptés tels que présentés.

##### **Suivis**

Aucun suivi n'est mentionné.

#### **5.0 Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général**

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et du président-directeur général, pour la période du 17 mars au 14 avril 2022, a été transmis aux membres.

Le président et le président-directeur général font part des différentes activités ayant eu lieu, dont, entre autres, le départ à la retraite du Dr Alain Poirier, à titre de directeur de la santé publique, et de la nomination de la nouvelle directrice de la santé publique, Dre Isabelle Samson.

Les membres en profitent pour souligner le travail exceptionnel accompli par le Dr Poirier et une motion de remerciements est faite.

De plus, une motion de félicitations est faite au Dre Isabelle Samson pour cette nouvelle nomination.

#### **6.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**

##### **6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté**

###### **6.1.1 Comité des usagers du centre intégré et des comités des usagers (CUCI) – État de situation**

Madame Diane Gingras, membre du comité de gouvernance et d'éthique, dresse un état de situation sur les comités des usagers et les enjeux identifiés pour leur fonctionnement optimal et plus particulièrement sur le recrutement des membres.

Elle indique que depuis quelques années, et, certainement dans le contexte sociosanitaire défavorable à l'engagement citoyen actuel, les comités des usagers ont des enjeux à mobiliser et à recruter des membres. C'est un phénomène généralisé qui se manifeste par un faible nombre de membres ou encore par un manque d'activités reliées au mandat confié aux comités des usagers.

La mise en place de quelques stratégies a été possible pour quelques-unes des initiatives, mais d'autres actions seraient nécessaires.

Il importe que les comités des usagers et de résidents soient connus et reconnus à même les activités, mais aussi auprès de la population. Certains de leurs membres auraient de l'intérêt à participer à la définition des offres de service, à l'organisation des soins et services ainsi qu'à l'évaluation de la prestation des soins et services.

Monsieur Michel Lafrance, membre désigné par le comité des usagers du centre intégré, émet des commentaires quant à cette situation.

### 6.1.2 Santé globale des ressources humaines – Pénurie de main-d'œuvre – Modulation des services

Le président invite M. Yann Belzile, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à présenter l'état de situation de la main-d'œuvre et la planification estivale 2022.

Monsieur Belzile expose les données quant au manque de main-d'œuvre global actuel, incluant les absences dues à la COVID-19 et les projections réalisées pour l'été 2022, jusqu'en septembre, après la période estivale, et ce, pour les différents titres d'emploi de l'établissement.

Il explique en détail les quatre axes de la planification de la main-d'œuvre, dont l'acquisition, l'utilisation, la rétention et la disponibilité.

Monsieur Belzile termine en spécifiant que les différents partenaires de l'établissement ont également été invités à contribuer pour trouver des solutions afin de contrer le manque de main-d'œuvre.

Un échange a lieu entre les membres du conseil d'administration et M. Belzile sur les différents éléments aux fins de compréhension.

### 6.1.3 Rapport sur l'application du protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental

Le président-directeur général présente le rapport trimestriel du registre des gardes en établissement du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, tel que prévu au Protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux, adopté au conseil d'administration du 3 avril 2019. Ce rapport comporte les données pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2021.

## 6.2 Assurer la qualité des soins et services

### 6.2.1 Planification trisannuelle 2020-2023

Le président invite Mme Robin Marie Coleman, présidente-directrice générale adjointe, à présenter la Planification trisannuelle 2020-2023.

Tel que le prévoit l'article 55 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales, un plan d'action doit être développé pour permettre la mise en œuvre des orientations stratégiques déterminées par le ministre et donner suite à l'entente de gestion et d'imputabilité.

La planification annuelle de l'établissement présente les orientations et les priorités selon les besoins de la population, le développement des services, les enjeux provenant des directions et des trajectoires, l'inventaire des risques organisationnels et les priorités du ministère de la Santé et des Services sociaux. Les objectifs à atteindre sont déclinés dans les directions. Une boucle de validation est réalisée lors de l'exercice annuel afin de veiller à ce que les indicateurs soient pertinents pour les équipes et se rapprochent du Vrai Nord.

À la lumière des constats effectués au cours de la dernière année et du contexte particulier lié à la COVID-19, le conseil d'administration a accepté le 10 février 2022, l'idée de prolonger le plan bisannuel 2020-2022 jusqu'en 2023, et ce, sous recommandation du comité de direction de l'établissement. La Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat a donc mis en œuvre une démarche allégée de planification trisannuelle, similaire à celle réalisée l'année dernière.

Madame Coleman présente en détail les principales étapes de la démarche réalisée.

Après questions et commentaires, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

**RÉSOLUTION : CA-5686 - 2022-04-14**

**Relative à l'adoption du plan trisannuelle 2022-2023**

- CONSIDÉRANT :**
- l'article 55 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales [LMRSSS] qui prévoit un plan d'action annuel;
  - que le plan trisannuel 2020-2023 est en continuité du plan bisannuel 20-22 et tient compte :
    - o des priorités d'action mises de l'avant par le plan stratégique du MSSS 2019-2023;
    - o des engagements à l'entente de gestion et d'imputabilité;
    - o des priorités du conseil d'administration;
    - o des priorités organisationnelles, dont les projets stratégiques et les risques majeurs.
  - la démarche réalisée au sein de l'établissement pour arriver à ce plan trisannuel 2020-2023;
  - que certains indicateurs et leurs cibles restent à être précisés afin de nous assurer que ce soit des indicateurs mesurables et des objectifs réalistes;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** le plan trisannuel 2020-2023 du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

**6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services**

Aucun point n'est présenté dans cette section.

**6.4 Utiliser judicieusement les ressources**

Aucun point n'est présenté dans cette section.

**6.5 Intégrer la mission universitaire**

Aucun point n'est présenté dans cette section.

---

**7.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général**

Le président rappelle que chaque président présente un sujet qui ne fera pas partie de l'agenda de consentement, mais dont il considère important d'en informer les membres verbalement.

**7.1 Comité de gouvernance et d'éthique du 22 mars 2022**

Madame Diane Gingras qui a remplacé la présidente, Mme Rachel Hunting, à la dernière rencontre, fait état des sujets ayant fait l'objet de présentations et de discussions et rappelle que le Lac-à-l'épaule du conseil d'administration aura lieu le vendredi 20 mai prochain, de 13 h à 16 h, à l'auditorium du CRDITED Estrie.

## 7.2 Comité des ressources humaines et des communications du 25 mars 2022

Madame Diane Gingras, présidente, présente les points traités lors de la rencontre.

## 7.3 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 31 mars 2022

Le président expose les points traités, qui sont, en grande majorité, à l'ordre du jour du conseil d'administration aujourd'hui.

## 7.4 Comité de vigilance et de la qualité du 6 avril 2022

Monsieur André Forest, président, fait état des points traités.

---

## 8.0 Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

---

Le président rappelle aux membres que tous les sujets à l'agenda de consentement ont tous fait l'objet de discussion, pour recommandation, préalablement à un comité du conseil d'administration. Alors, le déroulement se fera de façon succincte, lorsqu'une question est formulée, le hors cadre ou le président du comité concerné est appelé à répondre.

### 8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés

#### 8.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

##### 8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

**RÉSOLUTION : CA-5647 à 5685 et 5707 - 2022-04-14**

**Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS**

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

#### 8.1.2 Nomination de chefs de département et/ou de service

**RÉSOLUTION : CA-5687 - 2022-04-14**

**Relative à la nomination de chefs de service de département cliniques**

- CONSIDÉRANT :**
- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la direction des services professionnels et l'organisation des services;
  - que les médecins sont membres actifs au sein du CMDP;
  - les compétences personnelles et professionnelles des médecins;
  - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;
  - la recommandation du comité de nomination;
  - la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 29 mars 2022;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'ADOPTER :**
- la nomination de la Dre Fatima-Zarha Bouchouirab, à titre de cheffe du Service de biochimie, du Département de médecine de laboratoire, pour un mandat de quatre (4) ans débutant le 1<sup>er</sup> mai 2022 et se terminant le 30 avril 2026;
  - la nomination du Dr François Corbin, à titre de chef du Service de biochimie, du Département de médecine spécialisée, pour un mandat de quatre (4) ans débutant le 1<sup>er</sup> mai 2022 et se terminant le 30 avril 2026.

#### 8.1.3 Politique sur la confidentialité des renseignements personnels

**RÉSOLUTION : CA-5688 - 2022-04-14**

**Relative à la Politique sur la confidentialité des renseignements personnels**

- CONSIDÉRANT :**
- les obligations du CIUSSS de l'Estrie – CHUS en matière de respect du droit fondamental à la vie privée des usagers et de leurs proches, ainsi que des personnes œuvrant dans l'organisation;
  - l'importance de se doter d'un document d'encadrement harmonisé pour l'ensemble de la communauté du CIUSSS de l'Estrie – CHUS en la matière;
  - la contribution élargie des parties prenantes à la rédaction du document;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
  - l'accord des membres du conseil d'administration.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** la Politique de confidentialité des renseignements personnels.

#### 8.1.4 Permis d'exploitation de l'établissement

**RÉSOLUTION : CA-5689 - 2022-04-14**

**Relative à la fermeture de l'installation du Centre d'hébergement Vittie-Desjardins (5122-5795)**

- CONSIDÉRANT :**
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);
  - qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;
  - que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;
  - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'engage dans un processus visant à uniformiser son permis d'exploitation;
  - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS a cessé toutes les activités cliniques dans l'installation suite au transfert des lits d'hébergement permanent vers le CHSLD Leclerc en février 2021;
  - l'analyse des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
  - les modifications proposées par le comité de gouvernance et d'éthique;
  - la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :**

<b>DE PROCÉDER :</b>	à la fermeture du Centre d'hébergement Vittie-Desjardins (5122-5795) suite au transfert des 16 lits d'hébergement permanent, mission CHSLD vers le CHSLD Leclerc (5124-6627) en février 2021;
<b>QUE LE CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS S'ENGAGE :</b>	à retirer le permis obtenu à la vue du public;
<b>D'AUTORISER :</b>	Dr Stéphane Tremblay, président-directeur général du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour et au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner son plein effet à la présente résolution.

**RÉSOLUTION : CA-5690 - 2022-04-14**

**Relative à la fermeture de l'installation du CHSLD de Waterloo (5561-7005)**

- CONSIDÉRANT :**
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);
  - qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;
  - que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;
  - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'engage dans un processus visant à uniformiser son permis d'exploitation;
  - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS a cessé toutes les activités cliniques dans l'installation suite au transfert des lits d'hébergement permanent vers le CHSLD Leclerc en février 2021;
  - l'analyse des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
  - les modifications proposées par le comité de gouvernance et d'éthique;
  - la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :**

<b>DE PROCÉDER :</b>	à la fermeture du CHSLD de Waterloo (5561-7005) suite au transfert des 41 lits d'hébergement permanent, mission CHSLD vers le CHSLD Leclerc (5124-6627) en février 2021;
<b>QUE LE CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS S'ENGAGE :</b>	à retirer le permis obtenu à la vue du public;
<b>D'AUTORISER :</b>	Dr Stéphane Tremblay, président-directeur général du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour et au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner son plein effet à la présente résolution.



**RÉSOLUTION : CA-5691 - 2022-04-14**

**Relative au retrait de la capacité des lits d'hébergement permanent de l'installation Hôpital de Granby (5122-8120)**

- CONSIDÉRANT :**
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);
  - qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;
  - que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;
  - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'engage dans un processus visant à uniformiser son permis d'exploitation;
  - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS a procédé au transfert des 64 lits d'hébergement permanent, mission CHSLD, de l'installation vers le CHSLD Leclerc en février 2021;
  - l'analyse des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
  - les modifications proposées par le comité de gouvernance et d'éthique;
  - la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔUMENT APPUYÉE :**

**DE RETIRER :** la capacité des 64 lits d'hébergement permanent, mission CHSLD, de l'installation Hôpital de Granby (5122-8120) suite au transfert vers le CHSLD Leclerc (5124-6627) en février 2021;

**QUE LE CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS S'ENGAGE :** à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;

**D'AUTORISER :** Dr Stéphane Tremblay, président-directeur général du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour et au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner son plein effet à la présente résolution.

**RÉSOLUTION : CA-5692 - 2022-04-14**

**Relative à la modification de la capacité des lits d'hébergement permanent et de vocation des lits de gériatrie du CHSLD Leclerc (5125-6627)**

- CONSIDÉRANT :**
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);
  - qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;
  - que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;
  - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'engage dans un processus visant à uniformiser son permis d'exploitation;
  - l'analyse des membres du comité de gouvernance et d'éthique;

- les modifications proposées par le comité de gouvernance et d'éthique;
- la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :**

**DE MODIFIER :** la capacité de 161 lits d'hébergement permanent, mission CHSLD, du CHSLD Leclerc (5124-6627) pour une capacité de 162 lits d'hébergement permanent;

**DE MODIFIER :** la vocation des 15 lits de gériatrie, mission CHSGS, en 14 lits d'hébergement temporaire, mission CHSLD;

**QUE LE CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS S'ENGAGE :** à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;

**D'AUTORISER :** Dr Stéphane Tremblay, président-directeur général du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour et au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner son plein effet à la présente résolution.

**RÉSOLUTION : CA-5693 - 2022-04-14**

**Relative au changement d'adresse à l'installation du CLSC de Sutton (5123-2056)**

- CONSIDÉRANT :**
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);
  - qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;
  - que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;
  - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'engage dans un processus visant à uniformiser son permis d'exploitation;
  - l'analyse des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
  - les modifications proposées par le comité de gouvernance et d'éthique;
  - la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :**

**DE CHANGER :** l'adresse de l'installation du CLSC de Sutton, no de permis : 5123-2056, suite à son déménagement;

**QUE LE CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS S'ENGAGE :** à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;

**D'AUTORISER :** Dr Stéphane Tremblay, président-directeur général du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour et au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner son plein effet à la présente résolution.

**RÉSOLUTION : CA-5694 - 2022-04-14**

**Relative au changement de nom à l'installation du Point de service Memphrémagog-Coaticook (5123-4094)**

- CONSIDÉRANT :**
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);
  - qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;
  - que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;
  - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'engage dans un processus visant à uniformiser son permis d'exploitation;
  - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'engage à respecter le cadre de dénomination du MSSS;
  - l'analyse des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
  - les modifications proposées par le comité de gouvernance et d'éthique;
  - la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE CHANGER :** le nom de l'installation Point de service Memphrémagog-Coaticook, no de permis : 5123-4094, pour le nom Centre de protection et de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation de Memphrémagog, en respect du cadre de dénomination du MSSS;

**QUE LE CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS S'ENGAGE :** à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;

**D'AUTORISER :** Dr Stéphane Tremblay, président-directeur général du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour et au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner son plein effet à la présente résolution.

**RÉSOLUTION : CA-5695 - 2022-04-14**

**Relative au retrait de la capacité d'urgence – activités complémentaires et changement de nom à l'installation CLSC – Urgence mineure – Centre d'hébergement de Windsor (5561-7641)**

- CONSIDÉRANT :**
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);
  - qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;
  - que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;
  - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'engage dans un processus visant à uniformiser son permis d'exploitation;

- l'analyse des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
- les modifications proposées par le comité de gouvernance et d'éthique;
- la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :**

- DE RETIRER :** la capacité Urgence – activités complémentaires, mission CHSGS, de l'installation CLSC – Urgence mineure – Centre d'hébergement de Windsor (5561-7641) suite à la fermeture des activités de l'urgence;
- DE CHANGER :** le nom de l'installation pour le nom Centre multiservices de santé et de services sociaux de Windsor, en respect du cadre de dénomination du MSSS;
- QUE LE CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS S'ENGAGE :** à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;
- D'AUTORISER :** Dr Stéphane Tremblay, président-directeur général du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour et au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner son plein effet à la présente résolution

**8.2 Assurer la qualité des soins et services**

8.2.1 Certification – Pouvoir d'inspection

**RÉSOLUTION : CA-5696 - 2022-04-14**

**Relative à la certification et au pouvoir d'inspection**

- CONSIDÉRANT :**
- le départ de Mme Martyne Lafrenière de l'équipe de certification pour d'autres fonctions au sein de l'organisation;
  - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :**

- D'AUTORISER :** le président-directeur général, au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, à mettre fin à la délégation de pouvoir d'inspection de Mme Martyne Lafrenière dans le cadre de la certification.

**8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services**

Aucun point n'est présenté dans cette section.

**8.4 Utiliser judicieusement les ressources**

8.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ

**RÉSOLUTION : CA-5697 - 2022-04-14**

**Relative au registre des signataires autorisés RAMQ**

- CONSIDÉRANT :**
- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;
  - la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;

- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ;
- la recommandation de la directrice des services professionnels;
- la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'AJOUTER :** le nom des personnes suivantes au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour l'installation **CHSLD temporaire Sherbrooke – 19525 :**

- Dre Suzanne Gosselin, directrice à la direction des services professionnels adjointe;
- Dre Marie-Josée Hotte, assistante-chef – CHSLD de Sherbrooke.

8.4.2 Contrats de sages-femmes

**RÉSOLUTION : CA-5698 - 2022-04-14**

**Relative au remplacement intérimaire d'une responsable des services sage-femme**

- CONSIDÉRANT :**
- que le MSSS a conclu une entente avec le regroupement des sages-femmes du Québec;
  - que ces dernières doivent, selon la Loi sur les sages-femmes conclure un contrat de service avec l'établissement;
  - que Mme Johanne Royer est absente pour une période indéterminée, et ce, depuis septembre 2021;
  - la recommandation du conseil exécutif du conseil des sages-femmes du 22 mars 2022 de réaffecter Mme Sarah Bergeron au poste de responsable intérimaire des services de sage-femme;
  - que le conseil d'administration est responsable d'autoriser la signature des contrats de service avec les sages-femmes;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'AUTORISER :** la nomination de Mme Sarah Bergeron, à titre de responsable intérimaire des services sage-femme.

8.4.3 Rapport trimestriel à la période 12 de l'établissement pour l'exercice financier 2021-2022

**RÉSOLUTION : CA-5699 - 2022-04-14**

**Relative au rapport trimestriel à la période 12 de l'établissement pour l'exercice financier 2021-2022**

- CONSIDÉRANT :**
- les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);
  - que selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;
  - que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil

	d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;
	- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
	- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du conseil d'administration;
	- l'accord des membres du conseil d'administration;
<b>IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :</b>	
<b>D'ADOPTER :</b>	le rapport trimestriel AS-617 à la période 12. Le budget du CIUSSS de l'Estrie – CHUS se traduit par un équilibre budgétaire soit une prévision des résultats pour l'exercice financier 2021-2022 au montant de 0 \$. Nous poursuivons les efforts pour réaliser les cibles établies selon notre plan d'équilibre budgétaire en prévision de la prochaine année financière;
<b>D'AUTORISER :</b>	le président-directeur général à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

## 8.5 Intégrer la mission universitaire

### 8.5.1 Centre de recherche sur le vieillissement – Nomination d'un chercheur

<b>RÉSOLUTION : CA-5700 - 2022-04-14</b>	
Relative à la nomination du Pr Didier Mailhot-Bisson à titre de nouveau chercheur au Centre de recherche sur le vieillissement	
<b>CONSIDÉRANT :</b>	- la recommandation favorable du comité exécutif du Centre de recherche sur le vieillissement;
	- la pertinence de la thématique de recherche du candidat à l'avancement de la programmation scientifique du Centre de recherche sur le vieillissement;
	- que l'ajout d'un nouveau chercheur doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
	- l'analyse effectuée par les membres du comité sur la mission universitaire du conseil d'administration;
	- l'accord des membres du conseil d'administration;
<b>IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :</b>	
<b>D'ADOPTER :</b>	la nomination du Pr Didier Mailhot-Bisson à titre de chercheur régulier au sein du Centre de recherche sur le vieillissement.

### 8.5.2 Centre de recherche du CHUS – Nomination d'une nouvelle chercheuse

<b>RÉSOLUTION : CA-5701 - 2022-04-14</b>	
Relative à la nomination de Dre Geneviève Beaulieu à titre de nouvelle chercheuse du Centre de recherche du CHUS	
<b>CONSIDÉRANT :</b>	- que l'ajout d'une nouvelle chercheuse doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
	- que la nomination d'une nouvelle chercheuse a été adoptée par le conseil scientifique du Centre de recherche du CHUS;
	- l'analyse effectuée par les membres du comité sur la mission universitaire;

- l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** la nomination du Dre Geneviève Beaulieu à titre de chercheuse au sein du Centre de recherche du CHUS.

## 9.0 Divers

Aucun autre sujet n'est mentionné.

## 10.0 Huis clos

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour, à l'exception de Mmes Pascale Bélisle, Robin Marie Coleman et M. Donald Haineault.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, les sujets suivants sont traités à huis clos.

Le président rappelle que les points suivants ont tous fait l'objet d'une présentation à la séance plénière préalablement à la séance ordinaire. Après questions et commentaires, les résolutions suivantes sont adoptées.

### 10.1 Cadres supérieurs

10.1.1 Nomination du directeur adjoint volet logistique à la Direction des approvisionnements et de la logistique

**RÉSOLUTION : CA-5702 - 2022-04-14**

**Relative à la nomination du directeur adjoint volet logistique à la Direction des approvisionnements et de la logistique**

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur adjoint – volet logistique à la Direction des approvisionnements et de la logistique;
  - la nomination du détenteur de poste, soit M. Steve Goulet, à titre du prochain directeur des approvisionnements et de la logistique en raison du départ à la retraite de M. Daniel Cyr, actuellement directeur à la Direction des approvisionnements et de la logistique;
  - l'expérience et les fonctions de M. Alain Tessier au sein de la Direction des approvisionnements et de la logistique, et ce, depuis plusieurs années;
  - la qualité de la candidature de M. Tessier afin de pourvoir ce poste de directeur adjoint;
  - que cette nomination est conditionnelle à la continuité et réussite de la prochaine étape dans le cadre du processus de sélection, soit l'évaluation psychométrique;
  - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** M. Alain Tessier à titre de directeur adjoint – volet logistique à la Direction des approvisionnements et de la logistique.

10.1.2 Nomination intérimaire de Mme Marie-France Beauregard à titre de directrice de la vaccination à la Présidence-direction générale adjointe

**RÉSOLUTION : CA-5703 - 2022-04-14**

**Relative à la nomination intérimaire de Mme Marie-France Beauregard à titre de directrice de la vaccination à la Présidence-direction générale adjointe**

- CONSIDÉRANT :**
- que le ministère de la Santé et des Services sociaux demande de maintenir un intérim de directeur de vaccination jusqu'au 31 mars 2023;
  - que le détenteur de l'intérim, M. Jean Delisle, quitte à la retraite le 2 mai 2022;
  - les connaissances et partenariats développés au niveau de la coordination de la vaccination de la dernière année par Mme Marie-France Beauregard permettent d'assurer une continuité dans les activités pour notre population;
  - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** Mme Marie-France Beauregard à titre de directrice de la vaccination par intérim à la Présidence-direction générale adjointe jusqu'au 31 mars 2023 en remplacement de M. Jean Delisle qui quitte à la retraite le 2 mai 2022.

10.1.3 Report des vacances des hors cadres

**RÉSOLUTION : CA-5704 - 2022-04-14**

**Relative au report des vacances des hors cadres, tel que stipulé aux contrats d'engagement**

- CONSIDÉRANT :**
- les dispositions prévues au contrat des hors cadres, soit : « s'il est impossible au hors cadre de prendre tous ses congés annuels au cours de l'année, il peut reporter lesdits congés à une période ultérieure sur autorisation du conseil d'administration. Les jours de vacances en banque ne peuvent jamais excéder le nombre de semaines de vacances annuelles prévu au présent article. Advenant, un excédent de vacances annuelles accumulées dépassant cinq (5) semaines, cet excédent doit être payé »;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'AUTORISER :** le report des vacances des hors cadres, tel que stipulé aux contrats d'engagement.



10.2 Composition du comité de sélection afin de pouvoir le poste de présidente du comité d'éthique à la recherche

**RÉSOLUTION : CA-5705 - 2022-04-14**

**Relative à la composition du comité de sélection afin de pouvoir le poste de présidente du comité d'éthique à la recherche**

- CONSIDÉRANT :**
- les obligations légales du comité d'éthique à la recherche;
  - la fin du mandat de la titulaire du poste à l'automne 2022;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
  - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** la composition du comité de sélection afin de pourvoir le poste de présidente du comité d'éthique à la recherche.

**DE NOMMER :** Mme Jocelyne Faucher, membre du conseil d'administration, sur le comité de sélection.

10.3 Démission d'un membre du conseil d'administration

**RÉSOLUTION : CA-5706 - 2022-04-14**

**Relative à la démission d'un membre du conseil d'administration**

- CONSIDÉRANT :**
- la démission signifiée par Mme Marie-Paule Gendron au président du conseil d'administration et au président-directeur général;
  - que pour que la vacance devienne effective, la démission doit être acceptée par les membres du conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ACCEPTER :** la démission de Mme Marie-Paule Gendron comme membre observatrice désignée par les Fondations du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, et ce, à compter du 15 mai 2022;

**DE MANDATER :** Dr Stéphane Tremblay, président-directeur général, afin qu'il réalise les démarches nécessaires pour combler la vacance dans les meilleurs délais.

---

**11.0 Clôture de la séance**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 45.

---

Jacques Fortier, président

---

Stéphane Tremblay, secrétaire